



Genève, le 17 mai 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

L'Etat de Genève et le CICR prolongent leur collaboration jusqu'en 2025

L'Etat de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont signé ce jour une nouvelle convention de partenariat pour les années 2022-2025. Le canton souhaite ainsi poursuivre sa précieuse collaboration avec le CICR.

Ce mardi 17 mai 2022, la conseillère d'Etat du canton de Genève Nathalie Fontanet et le président du CICR, Peter Maurer, ont signé une nouvelle convention de partenariat pour les années 2022-2025. Le canton démontre ainsi qu'il souhaite poursuivre la collaboration précédemment établie avec le CICR.

Cette nouvelle convention de partenariat a pour objectif de contribuer à des projets d'aide humanitaire que le CICR mène sur le terrain, dans le contexte particulier des conflits oubliés. Selon Mme Fontanet, "l'engagement humanitaire du CICR, dont on constate aujourd'hui plus que jamais la nécessité, s'inscrit dans la lutte pour la défense et la protection des droits humains promue par le canton de Genève."

M. Maurer a déclaré être "extrêmement reconnaissant de la décision du canton de Genève de poursuivre son soutien à ses actions humanitaires dans les contextes oubliés. Trop souvent l'attention se porte sur ce que la majorité, inspirée par les médias, voit. Le CICR, organisation humanitaire qui protège et assiste les victimes des conflits et autres situations de violence, dénombre en 2022 plus de 100 conflits actifs dans le monde. Son personnel sur le terrain travaille sans relâche pour que toutes les personnes affectées puissent recevoir une aide humanitaire leur permettant de rester dignes."

Un soutien de longue date

La première convention entre le canton de Genève et le CICR a été signée en 2004, puis a été renouvelée à plusieurs reprises. La contribution annuelle de l'Etat de Genève au CICR est ainsi passée de 3 millions à 4,5 millions de francs depuis 2012. Pour les années 2018-2021, la subvention du canton de Genève a permis au CICR de mener ses activités humanitaires en Lybie, en Colombie, au Pérou, en Géorgie, en Afghanistan, au Myanmar, au Sri Lanka, aux Philippines, en Ukraine et en Israël/territoires occupés.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer, le 10 mars 2022, dans le cadre du conflit en Ukraine, une aide humanitaire d'urgence d'un total de 6 millions de francs pour soutenir les activités du CICR sur place.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la loi sur le financement de la solidarité internationale. Il entend renforcer la position de Genève en tant que capitale mondiale du droit

humanitaire.



Pour toute information complémentaire:

- *Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, direction des affaires internationales (DAI), DF, T. 022 388 15 43.*
- *M. Romain Zappella, responsable des partenariats privés du CICR pour la Suisse romande, T. 022 730 26 97.*